

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre Avril, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEJEAN Jean Paul, Maire.

Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIE Ariel, LAFFONT Jacqueline, PAGES Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Secrétaire de séance : Madame Carles,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures,

Approbation à l'unanimité du procès verbal du conseil municipal du 11 Avril 2024.

Monsieur le Maire, intéressé par l'ordre du jour ne peut participer ni aux débats ni au vote. Il est employé par le Syndicat Mixte de l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Lèze. Le SMAHVL cherchant des financements pour entretenir et moderniser ses infrastructures (Barrage mis en eau en 1980) a sollicité EDF Renouvelables .

Monsieur le Maire donne la présidence de cette séance à sa première adjointe Madame Fournié et, il quitte la salle.

PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LAC DE MONDELY

Le Conseil Municipal, sceptique et au fur et à mesure des rencontres avec le SMAHVL et d' EDF Renouvelables, défavorable à ce projet, a décidé ce jour de prendre une délibération pour officialiser sa position qui est contre ce projet. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve cette décision.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCURATION : 0

QUESTIONS DIVERSES

1. Mise en place d'un calendrier et d'un groupe de travail concernant le suivi du projet de la base photovoltaïque sur le lac de Mondély.

Vendredi 26 Avril à 14h en salle communale, pour le premier temps d'écriture avec Mesdames Fournié, Laffont, Carles et Monsieur Eychenne.

2. La Mairie a reçu une demande de prêt de la salle communale et demande de siège social d'une future association.

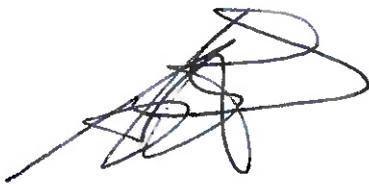
Cette association a pour objet de préserver le cadre et l'environnement naturel du lac de Mondely (pour mémoire, en 1989, le ministère de l'écologie et du développement durable le classait Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, devenant alors un site d'observation ornithologique ; dès 2020 déjà le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises s'opposait à cette base photovoltaïque flottante. Aujourd'hui, le référent PNR de notre Conseil Municipal nous confirme cette position « les parcs photovoltaïques flottants n'ont pas vocation à être implantés sur les lacs et étangs sur l'ensemble du territoire. Leur implantation est considérée comme étant incompatible avec les objectifs de préservation de la biodiversité et des paysages identitaires des Pyrénées ariégeoises ».

Cette association a pour objet de veiller à la protection des intérêts des riverains et des usagers du lac et ses environs.

Cette association a pour objet de trouver des alternatives au projet solaire pour l'entretien du barrage et soutenir le syndicat SMAHVL en étant force de proposition.

Pas d'objection à ces deux demandes.

La première adjointe, Fournié Ariel



Le maire, Dejean Jean Paul



La secrétaire de séance, Carles Monique

